



Conseil collectif

Agrément n°AQ01560 pour l'activité de conseil indépendant des produits phytopharmaceutique

Marie-Charlotte MICHAUD - mc.michaud@gironde.chambagri.fr
 Marie-Hélène MARTIGNE - mh.martigne@gironde.chambagri.fr
 Ludivine DAVIDOU - l.davidou@gironde.chambagri.fr

Risques et préconisations

Légende:

Risque Négligeable **Risque Faible** **Risque Moyen** **Risque Important**

Ce bulletin prend en compte le Bulletin de Santé du Végétal Viticulture n°11 du 13 Juin 2017, consultable en totalité sur les sites de la Chambre d'Agriculture de la Gironde www.gironde.chambagri.fr ou de la DRAAF <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Mildiou

De rares nouvelles taches sur feuilles font leur apparition dans les vignes gelées. Pour le reste, le vignoble du Bourgeois est toujours sain.

Préconisations: Si la fin de rémanence coïncide avec une annonce de pluie ou d'orage (prévus dès dimanche 25 Juin), anticiper votre renouvellement pour intervenir en préventif

- **Vigne saine et non gelée:** une protection avec un contact seul ou un contact associé à un systémique.
- **Vigne gelée:** la floraison est en cours, préférez intervenir avec un produit pénétrant.

Exemples de produits utilisables avec profil toxicologique hors CMR, liste non exhaustive:

	Nom commercial	Matière(s) active(s)	Dose max utilisable	ZNT (m)	DRE (h)	MELANGE DANGER	DAR (j)	Commentaires
Sur vignes non gelées	Sillage/ Chaoline / Slogan	Fosétyl-Al + Métirame	4kg/ha	5	48	H317 - H373	35	3 applications / an
	Redeli	Disodium Phosphonate	2,5L/ha	5	12	H413	21	Biocontrôle :3 applications max à associer avec un contact,
	BB1sr disperss / Eqaal DG NC	Sulfate de cuivre	3.75Kg/ha	5	24	H318	14	Dose recommandée à appliquer réellement : 2 kg/ha équivaut à 400g de Cu métal 5 applications max/an
Sur vignes gelées	Cymusun, Selva, Risse	Cymoxanil Oxychlorure de cuivre	4 l/ha	20	12		21	
	Enervin / Privest	Ametoctradine Métirame	2,5 kg/ha	5	12	H373	35	Famille des Qils 2 traitements maximum/an,
	Grip top, Forum top	Dimetomorphe Métirame	2,5 kg/ha	5	48	H317-373	35	Famille des CAAs 1 application/an. Pas sur mildiou déclaré

Méthodes alternatives et bonnes pratiques: levage soigné, rognage.

Oïdium

Les premiers symptômes ont été observés cette semaine sur le réseau (baies oïdiées) et la semaine dernière, hors réseau (feuilles et baies). Le risque Oïdium se maintient moyen à fort, notamment avec les conditions météorologiques de cette semaine (brouillard le matin suivi d'un temps chaud).

Préconisations: La protection doit être maintenue jusqu'au stade fermeture de la grappe, voire véraison pour les parcelles présentant des symptômes.

Exemples de produits utilisables avec profil toxicologique hors CMR, liste non exhaustive Cf. Flash Technique Côtes de Bourg N°10 du 13 Juin 2016

Un poudrage au soufre peut être envisagé sur les parcelles présentant des symptômes, à historique ou sensibles. Cette application est à réaliser sur les journées où les températures annoncées sont comprises entre 20°C et 30°C et sans humidité.

Méthodes alternatives et bonnes pratiques: aération de la zone fructifère (épamprages, échardage, effeuillage précoce..)

Flavescence Dorée

Nous observons toujours des larves de *Scaphoideus titanus* au vignoble. On observe de jeunes larves allant de L2 à L4. Elle se situent notamment sur les pampres, au pied des ceps.

Les traitements larvicides sont en passe d'être terminés.

Cicadelle verte

Beaucoup d'adultes sont observés, de très jeunes larves de cicadelles vertes font leur apparition depuis cette semaine pouvant atteindre les 10 %.

Préconisations: Aucune intervention spécifique n'est justifiée actuellement.

Le seuil de traitement est fixé à 100 larves pour 100 feuilles

Méthode alternative: SOKALCIARBO®, kaolinite calcinée, crée une barrière minérale physique de couleur blanche entre les ravageurs et les plantes. L'action est à la fois d'ordre mécanique, gênant les arrêts des parasites, la prise de nourriture et le dépôt des œufs, puis d'ordre visuel, en modifiant la coloration normale du végétal. SOKALCIARBO® est une poudre mouillable. Elle est à mettre en place dès maintenant, afin de gêner le dépôt des pontes.

Vers de grappe

La pression tordeuses est plus faible que 2016 mais reste généralisée et à des niveaux élevés. Sur vos parcelles habituellement sensibles ou ayant dépassé les 5% de glomérules, un insecticide contre les vers de la grappe s'impose. Sur notre réseau, plus de 66 % des parcelles nécessitent une intervention.

Vers de grappe

⇒ **Eudémis** : le début du vol est confirmé pour les communes de Villeneuve, St Trojan, Mombrier, Lansac et St seurin de Bourg, mais a été étalé selon les pièges entre le 14/15 Juin et le 19 Juin. **La date moyenne peut être fixée au 18 Juin**. Il est encore trop tôt pour déterminer un pic de vol. Pour les communes de Bourg, Prignac et Marcamps ainsi que St Ciers-de-Canesse, on est toujours en attente du début de vol.

Pour ceux qui utilisent des insecticides homologués en Agriculture Biologique, préférez le positionner en utilisant J comme étant le pic de vol, compte tenu de la spécificité de ces insecticides (actifs sur larve âgée de 1 jour). Pour les autres insecticides, préférez utiliser J comme la date de début de vol.

⇒ **Cochylis** : Cette année la Cochylis est régulièrement présente avec des pièges où les captures sont plus importantes que l'Eudémis

Préconisations: Les interventions sont à positionner comme suit pour un début de vol vers le 18 Juin (J) et un pic de vol probablement durant cette semaine (à confirmer).

Positionnement en fonction de la date du début du vol (J) et des produits utilisés :

Ovicides- larvicides :	Larvicides :
RUNNER, - de J+4 jours à J+10 jours du 22 Juin au 28 Juin	Bacillus thuringiensis (AB) - J + 10 Jours
CORAGEN, AFFIRM, PROCLAIM, - de J+4 jours à J +14 jours du 22 Juin au 02 Juillet	SUCCESS 4 (AB) - J+10 Jours
	CONFIRM - à partir de J+10 Jours à partir du 28 Juin
	Organo-phosphorés, Pyrethrioides à partir de J+10 Jours à partir du 28 Juin

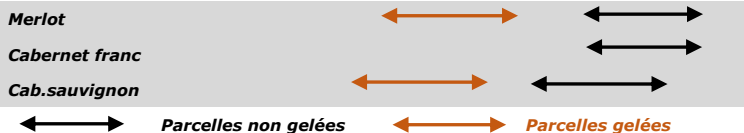
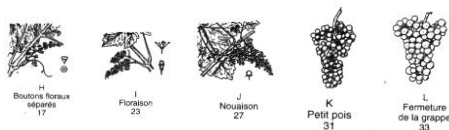
Intervenez en localiser sur grappes. Vous pouvez ajouter un mouillant (**Heliosol, Calanque, Escapade**) à votre bouillie afin de répartir le mieux possible les matières actives sur l'ensemble des baies.

🍷 En 2016, les produits à base de indoxacarbe (Steward WG / Explicit EC) n'ont pas donné les résultats escomptés.

Continuez vos relevés de piégeage tous les 2 jours (lundi – mercredi-vendredi) pour connaître le pic et la durée du vol, et ainsi savoir la nécessité ou non de renouveler le traitement.

Méthodes alternatives et bonnes pratiques agricoles: Confusion sexuelle (Rak 1, Rak 2 et Isonet) : Nécessite une mise en place sur des îlots de 10 ha au minimum. Cette méthode doit être effective dès la fin du mois de Mars, pour éviter que les papillons ne se rencontrent et ne s'accouplent. En cas de forte pression, il est possible de devoir intervenir avec un insecticide. Néanmoins, la confusion sexuelle donne de très bons résultats.

Stades phénologiques



Mise en œuvre d'un traitement phytosanitaire

- En cas de lessivage des produits de contact, ou de précipitations > à 20 mm, avant assimilation par la plante de spécialité pénétrante ou systémique (moins de 2h après la fin du traitement), il est souhaitable de renouveler la protection.
- Les conditions météorologiques pour une bonne mise en œuvre d'un traitement :
 - Vitesse du vent ≤ à 19 km/h
 - 60 % < hygrométrie < 95 %
 - 8°C < température < 22°C
 - Absence de pluie et de rosée

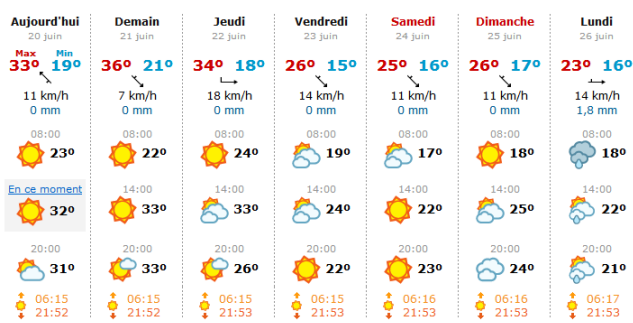
Prévisions Météorologiques

Situation au 20 Juin 2017, à 12h

Source <http://www.meteorama.fr/météo-bourg-sur-gironde.html>

Météo à Bourg-sur-Gironde prévisions à 14 jours

Vue générale Par heure Détail Voir semaine prochaine ▶



« Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée ». Vous pouvez consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> pour en savoir plus.

Les préconisations sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires (réf. : Guide Phytosanitaire à l'usage des producteurs d'Aquitaine).

La lecture de l'étiquette est indispensable avant toute utilisation des produits phytosanitaires préconisés.

« **Matières actives autorisées** » : <https://ephy.anses.fr/>

Prochain Flash le Mardi 27 Juin 2017